

Répartition de postes du bilan selon le taux d'intérêt

COMMENTAIRES

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENQUÊTE

OBJET DE L'ENQUÊTE

Engagements libellés en francs résultant des dépôts de la clientèle et engagements envers les banques, ventilés selon le taux d'intérêt et selon le siège ou le domicile de la contrepartie (Suisse ou étranger).

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'enquête est effectuée au niveau de l'entreprise: chaque banque appelée à fournir des données transmet les informations portant sur ses propres opérations, consolidées avec celles de ses succursales domiciliées en Suisse et à l'étranger.

ÉTABLISSEMENTS TENUS DE RENSEIGNER

Banques dont les engagements en francs résultant des dépôts de la clientèle dépassent 5,7 milliards de francs ou dont les engagements en francs envers les banques dépassent 1,3 milliard de francs.

FRÉQUENCE

La fréquence est trimestrielle, avec pour date de référence la fin du trimestre.

DÉLAI DE REMISE DES DONNÉES

Le délai de remise des données est de 1 mois à compter de la date de référence.

II. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

DÉLIMITATION SUISSE/ÉTRANGER

Les règles suivantes s'appliquent à la délimitation Suisse/étranger des différents postes du bilan:

- Le territoire suisse comprend la Suisse et la Principauté de Liechtenstein.
- Les engagements envers les succursales domiciliées en Suisse de banques étrangères (opérations interbancaires) sont à attribuer au territoire suisse.
- Les actifs et passifs doivent être attribués au domicile des créanciers.

III. COMMENTAIRES AFFÉRENTS À DIVERSES POSITIONS DES FORMULAIRES D'ENQUÊTE

RÉPARTITION SELON L'ÉCHÉANCE

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont répartis, selon l'échéance, entre les catégories suivantes: *à vue*, *dénonçables* et *avec échéance*. La structure des échéances reflète celle de la Circ.-FINMA 20/1, annexe 4, Cm 188–193.

Des exemples sont donnés ci-après pour les différentes catégories.

à vue

Doivent figurer dans la catégorie *à vue* tous les engagements échus à la date de référence de l'enquête. Les exemples suivants se basent sur l'hypothèse qu'aucun délai de paiement n'a été accordé.

Exemples:

- engagements échus
- engagements sous forme de comptes courants
- comptes privés/comptes de transactions sans limitation de retrait

dénonçables

Les engagements soumis par principe à une limitation de retrait (délai de dénonciation) entrent intégralement dans la catégorie *dénonçables*. Le terme *dénonçables* signifie qu'une échéance déterminée ne survient qu'après la dénonciation. Les dépôts de la clientèle qui ne sont qu'en partie soumis à une limitation de retrait sont à inscrire intégralement dans cette catégorie.

Exemples:

- dépôts d'épargne
- comptes privés/comptes de transactions avec limitation de retrait
- avoirs au jour le jour

avec échéance

Tous les engagements pour lesquels il a été convenu une échéance ou un délai de paiement sont indiqués sous la durée résiduelle correspondante

Exemples:

- dépôts à terme fixe, comptes à terme, liquidités *overnight*

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS RÉSULTANT DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont à subdiviser en deux catégories: *Dépôts de la clientèle sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée* et *Fonds de la prévoyance liée*. La somme de ces deux catégories correspond au total des *Engagements résultant des dépôts de la clientèle*. Les papiers monétaires recensés sous *Engagements résultant des dépôts de la clientèle* doivent figurer dans la catégorie *Dépôts de la clientèle sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée* et être répartis selon l'échéance.

REPARTITION SELON LE TAUX D'INTERÊT

Chaque catégorie de taux d'intérêt correspond à une fourchette de 25 points de base, la limite inférieure étant incluse, et la limite supérieure, exclue. La catégorie la plus élevée ($\geq 15\%$) et la catégorie la plus basse ($< -5\%$) n'ont respectivement pas de limite supérieure et pas de limite inférieure.

Si différents taux d'intérêt sont appliqués au sein d'un même compte client, le montant du dépôt doit être réparti parmi les différentes fourchettes de taux d'intérêt. Par exemple, si le taux applicable aux dépôts est de 0% jusqu'à 500 000 francs et de -0,5% au-delà, un dépôt de 750 000 francs sera réparti en 500 000 dans la fourchette allant de «0 jusqu'à 0.25» et 250 000 dans celle allant de «-0.5 jusqu'à -0.25».

Editeur

Banque nationale suisse
Statistique
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone: +41 58 631 00 00

**Questions concernant la livraison
des données**

dataexchange@snb.ch

Questions concernant les enquêtes

statistik.erhebungen@snb.ch

Langues

Français, allemand

Publication

Oktobre 2026

Accès sur Internet

Les formulaires, commentaires et informations complémentaires relatives aux enquêtes de la Banque nationale suisse sont disponibles sur Internet à l'adresse www.bns.ch > La BNS > Statistiques > Enquêtes > Documents d'enquête.